



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2026

Accueil de loisirs Les Petits Potes

Concernant l'accueil les mercredis, les vacances scolaires et les séjours

I. Le dossier d'inscription

Pour que votre enfant soit accueilli et son inscription soit validée, son dossier doit être **complet et à jour** sur le Portail Famille.

- **À mettre à jour régulièrement :**
 - **Quotient Familial (QF) :** Tous les 3 mois (fournir l'attestation CAF).
 - **Justificatif de domicile :** Tous les 6 mois. En cas de déménagement, la famille a 2 mois pour fournir le nouveau justificatif.
- **Une fois par an :**
 - **Le droit à l'image,**
 - **Le règlement intérieur,**
 - **Les conditions générales d'inscription,**
 - **Santé :** Photocopie de la page des vaccins du carnet de santé. Diphtérie/Tétanos sont **obligatoires pour l'accueil,**
 - **Extrait du jugement ou de la convention parentale lorsque les parents sont séparés ou divorcés** afin que le personnel puisse respecter les conditions lors des départs des enfants.

Attention : Si votre quotient n'est pas à jour avant la facturation, aucun remboursement de la différence de prix ne sera possible.

Vous pouvez contacter à tout moment notre Délégué à la Protection des Données, Madame Laury CHARVET, à l'adresse contact@lespetitspot.es.org ou par téléphone au 06.61.22.07.66 pour toute demande relative à la gestion de vos données personnelles par l'association Les Petits Potes.

Le Responsable de traitement s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du portail, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

II. Gestion des inscriptions :

Les inscriptions se font pour les vacances scolaires par ordre d'arrivée sur le Portail Famille en deux périodes :

Priorité : Les familles résidant dans les communes partenaires (La Murette, Charnècles, Saint Cassien, Saint-Blaise-du-Buis et Réaumont) bénéficient de 3 jours prioritaires par périodes. Les membres du bureau bénéficieront aussi d'une période prioritaire pour leurs inscriptions.

- Une première période d'une semaine pour les familles voulant inscrire à la semaine complète uniquement,
- Une seconde allant jusqu'aux vacances pour les inscriptions à la carte.

Pour les mercredis, les inscriptions se font également en deux périodes avec les mêmes 3 jours de priorités que les vacances :

- Une première période pour les inscriptions à la journée,
- Une seconde pour celles à la demi-journée.

- **Les Mercredis : (Démarrage des inscriptions mi-juillet pour toute l'année)**

- Avec repas : Inscription avant le **vendredi 12h** de la semaine précédente.
- Sans repas : Inscription avant la **veille 12h**.

- **Les Vacances** : Ouverture environ 1 mois avant.

- **Les Séjours d'été** : Ouverture environ 2 mois avant le début de l'été

S'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions ou en cas de force majeure (intempéries, décret préfecture, etc.), ou d'absence d'un membre de l'équipe, nous nous réservons le droit d'annuler celles-ci.

Les stages peuvent être proposés pour la semaine complète incluant un mercredi.

III. Les horaires et lieux d'accueil

Respecter les horaires, c'est respecter le jeu des enfants !

Période	Lieu d'accueil	Horaires (Journée)	Horaires (arrivées et départs avant le repas)	Horaires (arrivées et départs après le repas)
Mercredis	Charnècles : dans le hall d'entrée entre les deux salles communales	7h45-9h00 / 17h00-18h15	11h30-12h00	13h30-14h00
Petites Vacances	La Murette : dans la cantine de l'école	7h45-9h00 / 17h00-18h15	11h00-11h30	13h15-13h45
Été	Saint-Cassien : dans la cour de l'école maternelle	7h45-9h00 / 17h00-18h15	11h00-11h30	13h15-13h45

Retard : 5€ par enfant par quart d'heure entamé après la fermeture.

Si vous devez récupérer exceptionnellement votre ou vos enfants en dehors de ces horaires, merci de bien vouloir nous prévenir en amont par téléphone au 06 61 22 07 66.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas un accueil de type "garderie", vous devez respecter les horaires d'accueil. Effectivement, pour pouvoir vous remettre votre enfant, un animateur doit mettre en pause l'activité ou l'animation en cours, cela interrompt la dynamique de groupe et nuit fortement à l'organisation générale.

Les raisons pour lesquelles vous pouvez venir en dehors des plages horaires de récupérations sont : maladie, rendez-vous médicaux ou raison personnelle impérative. Avant le départ de votre enfant, nous vous ferons signer une décharge de responsabilité.

Nous comptons sur vous !

IV. Paiement et facturation

Les Modalités :

● **Moyens acceptés** : Paiement en ligne, chèques, Chèques Vacances (ANCV), chèque vacances connect (ANCV) et virement.

● **Refusés** : Les bons CAF et chèques CESU ne sont pas acceptés.

⚠ Règle d'or : La facture doit être payée à l'échéance indiquée. En cas d'impayé, l'enfant sera refusé.

AUCUN ANIMATEUR N'EST HABILITÉ À RECEVOIR UN RÈGLEMENT. MERCI DE LE REMETTRE EN MAIN PROPRE A LA DIRECTION.

En cas d'impayé, deux relances seront envoyées par mail. Une troisième relance suivra par courrier recommandé avec accusé de réception, avec application d'une pénalité de retard s'élevant au prix du timbre + 5% du montant total de la facture. Le tribunal judiciaire de Grenoble sera ensuite saisi pour une procédure de recouvrement d'impayés.

Tant qu'une facture reste impayée, l'enfant ne pourra pas être inscrit.

La Facturation :

- **Vacances** : à la fin de chaque période d'inscription
- **Mercredis** : Chaque fin du mois
- **Séjour** : à la fin de la période d'inscription. L'annulation n'est acceptée que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de circonstance exceptionnelle (décès dans la famille, etc...) ; un remboursement à hauteur de 75% sera alors effectué.

Pour les vacances et les mercredis, les sorties peuvent générer des frais supplémentaires. Les familles en seront informées préalablement.

V. Annulations et Refus

Les Annulations :

- **Sans certificat médical** : Possible uniquement avant l'édition de la facture et dans la limite des quotas :
 - 2 mercredis par période (de vacances à vacances),
 - 2 jours par petites vacances,
 - 5 jours pour l'été,
 - 8 jours maximum par an.
- **Avec certificat médical** : Donne droit à un avoir sur la facture suivante.

À noter : Une journée de carence est toujours retenue (frais engagés non remboursés)

Pour les séjours, pas de délais de rétractation possible, compte tenu des frais engagés par l'association. La facturation est adressée aux familles à l'issue de la validation des inscriptions.

Les Motifs de refus :

- Dossier administratif et sanitaire non complet,
- Places non disponibles aux jours demandés,
- Demande d'inscription en semaine non complète faite sur la semaine réservée aux inscriptions "semaine complète"
- Inscription d'une famille "extérieure" sur les périodes d'inscriptions réservées aux familles des communes partenaires
- Facture antérieure impayée.

En cas de refus partiel : UNIQUEMENT DANS CE CAS, et pour permettre à la famille de trouver une alternative, une semaine de réflexion est laissée à la famille pour annuler ou ajuster sa demande. A l'issue de cette semaine de

réflexion, la demande modifiée, ou non par la famille est validée, notifiée et adressée. Si les familles annulent leur demande par suite de refus partiel, les jours annulés ne sont pas décomptés dans le quota prévu des annulations.

Les Stages :

Lors des vacances scolaires, des stages peuvent être proposés (escalade, danse, cirque...). Les places pour ces stages seront limitées, les familles seront tenues informées en amont de ces stages. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués en plus des frais d'inscriptions classiques.

Il est possible que certains stages soient proposés sur la semaine complète (incluant le mercredi). La présence de l'enfant sera alors requise chaque jour de stage sans exceptions et en cas d'absence non justifiée (par un certificat médical), aucun remboursement ne sera effectué.

VI. Contact et permanences

L'équipe de direction est disponible pour vous accompagner :

- **Hors vacances** : Mardi et vendredi (9h-13h)
- **Pendant les vacances** : Du lundi au vendredi (9h00-18h00).
- **Téléphone** : 06 61 22 07 66 ou via notre « formulaire de contact » disponible sur notre site internet www.lespetitspototes.org

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales d'inscription.

Fait à _____ Le ____ / ____ / 2026

Signature :